

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/23**

**Étaient présents** : Stéphanie MEVOLHON - Cécile AMIOT - Patrick JACQUET - Jean-Claude GUENEAU — Alban JOURDHIER - Fernand GUIRAO – Frédéric LHUILLIER  
Corinne SIRUGUE - Thierry MACAIRE - Virginie BEGIN - Emilie CLERCELET.

**Excusé(s)** : Stéphanie GAY procuration à Stéphanie MEVOLHON  
Lionel BANDI  
Myriam MOREAU

**Absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : Fernand GUIRAO

Ouverture de la séance à 19H.

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 01 JUIN 2023**

Corinne SIRUGUE fait remarquer que le nom du secrétaire de séance n'est pas indiqué sur le compte rendu du 01.06.2023. Le secrétaire de séance était Frédéric LHUILLIER.

Sous réserve de modification, le compte rendu de la séance du 01 juin 2023 est adopté à l'unanimité

**I – POINT TRAVAUX**

- **MONUMENT AUX MORTS** : Le Maire désire faire procéder au nettoyage du monument aux morts. Lors de la dernière commission des travaux, il avait été proposé de profiter de ce nettoyage pour procéder au marquage d'un nom de soldat mort pour la France. André THORIDENET mort pour la France en 1911, a une tombe dans le carré des militaires du cimetière d'Esbarres mais n'apparaît pas sur le monument.

Deux devis ont été demandés :

- Entreprise PATEU ROBERT : pour 18 610 € (sans nouveau marquage)
- Entreprise HORY MARCAIS pour 11 575 €

Ces travaux sont exempts de TVA

Afin de procéder à la demande de subventions, le maire demande au conseil de valider :

- L'accord pour procéder à ces travaux
- Le choix de l'entreprise.

Le conseil donne son accord et valide à l'unanimité le devis de l'entreprise HORY MARCAIS pour un montant de 11 575€. Le maire est chargé de faire toutes les demandes de subventions.

- **CIMETIERE** :
  - Le Maire accompagné par Corinne SIRUGUE et Lionel BANDI a rencontré un représentant de la société ELABOR, le 14 septembre. Pour rappel, l'entreprise s'est vu confier par la commune la réhabilitation du cimetière communal. La mission de « pointage » est presque terminée. Quelques mystères subsistent sur des concessions ne correspondant pas aux actes par

exemples. Ces mystères datant pour la plupart d'avant 1960, concernant des concessions échues, et pour lesquelles aucunes recherches n'étant possibles, ils rentreront dans la procédure de reprise des tombes.

- Les travaux de mise en enrobé des allées principales ont vu leur demande de subventions validées par le département.

Subventions de 9366€ pour un montant total de 31 220€ HT (soit 37 464€ TTC) Soit 30%.

Pour rappel, ces subventions avaient été refusées l'année dernière mais les travaux avaient été budgétisés.

- EGLISE : L'architecte nous a fait parvenir sa proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre concernant la tranche 3 de la rénovation de l'Eglise. Tranche correspondant à l'intérieur. Pour rappel, les travaux de rénovation de l'église ont débuté sous l'ancien mandat mais la tranche 3 (rénovation de l'intérieur) avait été abandonnée car le montant des travaux dépassait de plus de 50% l'estimation du maître d'œuvre de l'époque. Le conseil actuel a souhaité reprendre ces travaux mais l'architecte de l'époque est décédé et tous les documents d'urbanisme notamment ne sont plus valables (délai dépassé). Tout est donc à reprendre.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition d'honoraire qui représente un montant fixe de 15 220€ et une part variable de 9% du montant HT des travaux.

## **II – DELIBERATION « Déclaration Préalable pour l'édification de clôture »**

En séance du 09 mars 2017, le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité sur la mise en place d'une procédure de Déclaration Préalable pour toute édification de clôture sur les propriétés en limite de voirie communale. Ce, afin d'éviter tout problème concernant les alignements. En effet, le PETR interprète le mot « voirie » par « route ». Les chemins ne sont actuellement pas concernés. À la suite d'un litige qui mettait en cause le terme « voirie » le maire souhaite modifier cette délibération pour que toutes les voies soient concernées y compris les chemins communaux.

Le conseil choisi de remplacer la phrase actuelle par : « Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de soumettre à une procédure de déclaration préalable l'édification ou la modification de clôture pour les propriétés situées dans le périmètre de la carte communale »

Le conseil valide cette phrase à l'unanimité.

## **III – CHANGEMENT BORNE INCENDIE**

Le poteau incendie situé devant l'église donne des signes de faiblesse.

Des fuites sont repérées régulièrement.

Le maire a demandé deux devis à deux sociétés différentes.

La SAUR pour 3001.20€ (sans remplacement de tuyau si celui-ci est abimé. Il sera alors facturé en supplément) et la SADDE pour 3656.40€ (avec prévision de remplacement du tuyau éventuellement abimé, coût qui sera déduit de la facture si aucun changement n'est nécessaire)

Le Conseil valide à l'unanimité le remplacement du poteau incendie par l'entreprise SADDE.

#### **IV- ADHESION ICO**

« Ingénierie Cote d'Or » est un organisme départemental. Agence technique qui intervient en complément de la MICA afin de bénéficier de prestations telles que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre opérationnelle des projets (maîtrise d'œuvre pour les travaux de voiries simple.

Le maire rappelle son souhait de procéder à des travaux de voiries dans un future proche. Le conseil municipal étant également conscient de ces problèmes de voiries, l'adhésion à ce service pourra nous aider pour ces projets.

Le tarif est de 200€ pour 1 an d'adhésion. En cas de sollicitation de ce service, différents frais supplémentaires seront à charge de la commune.

Le Conseil valide à l'unanimité l'adhésion à ICO pour un montant de 200€/annuel.

#### **V- COMMISSION AMENAGEMENT CADRE DE VIE**

La commission « Aménagement-Cadre de vie » s'est réuni jeudi 14 septembre et a repris dans un premier temps le compte rendu de la commission du 24.11.2022 afin de voir ce qui a été réalisé, ce qui est en cours et ce qu'il reste à faire :

##### **Aménagements à terminer :**

- Les poubelles (2) ont été achetées et restent à installer ;
- Rambarde le long de l'escalier sortie principale salle des fêtes reste à faire,
- Rambarde main courante allée accès mairie ;
- Support à vélos à réinstaller ;
- Banc devant la mairie a été livré à installer ;
- Signalétique (mairie, défibrillateur...) à installer ;
- Pot sur le triangle vers le rond-point.
- Un prunus type cerisier fleurs pour remplacer l'arbre qui a été coupé devant la mairie ou Albizia à voir ;

##### **Aménagements réalisés :**

- 3 cendriers muraux (salle des fêtes, 1 école avant chemin accès, 1 mairie),
- achat n° de maisons pour les nouvelles constructions en cours de distribution
- Allée (côté bât. Technique) haie divers rosiers de couleurs et lavandes plantés ;
- Plantations autour des liquidambers côté parking vers épicerie réalisés dans le cadre de la matinée citoyenne de Mai dernier, mais vérifier les plantes mortes.

Madame le Maire fera le point avec l'agent technique communal pour la pose de ces divers matériels.

Pour info, certains achats ont été limités ou reportés car les prix ont considérablement augmenté trop sur le budget 2023. C'est le cas des bancs par exemple, des 3 jardinières en longueur à installer le long de l'église (côté ancienne épicerie). La commune dispose de moules fait par Monsieur BANDI, il est envisagé de refaire plusieurs bancs béton pour en installer vers le terrain multisports et le terrain de boules dont les travaux vont débiter.

**Boîte à livres quartier des Paquiers :** Toujours d'actualité, Mme le Maire va se renseigner pour voir si possibilité de récupérer une cabine téléphonique pour réaliser cette boîte à livres.

Le panneau d'affichage reste à installer dans ce quartier. La commission évoque également un fleurissement vers cette installation pour égayer le coin vers le transfo : Gora, rosiers, lavande ou similaires.

La jachère fleurie vers le pont Marion sortie Esbarres direction St Jean a été supprimée, n'a pas résisté à la canicule. La commission propose de planter Gora, rosiers, lavande ou similaire. Madame le Maire chiffrera ces plantations, idem pour les parterres de chaque côté de l'entrée de l'allée qui mène à la Mairie

**Réfléchir à un nouvel aménagement sur le rond-point** : nouveaux végétaux, sachant que l'emplacement est également utilisé pour la déco de Noël.

**Réfléchir à un aménagement végétalisé des entrées de village** pour signifier l'entrée en agglomération aux véhicules (préconisations MICA en 2017).

Voir pour déplacer la pancarte « ESBARRES » côté Charrey, Madame le Maire se rapprochera des services du CD21. L'arceau à vélo sera reposé vers l'accès Mairie.

Un devis a été réalisé pour la réfection du dessus des murets de part et d'autre de l'allée Mairie.

### **ANCIENNE EPICERIE :**

Le projet « Comptoir de Campagne » ayant été abandonné, il est émis l'idée d'utiliser le local de l'ancienne épicerie pour y installer des casiers libre-service en lien avec des producteurs locaux : légumes, viandes œufs, fromages et un distributeur de pains puisqu'il n'y a plus de tournée de boulanger sur le village. Madame le Maire s'est déjà renseignée sur la mise en œuvre de ce type de formule : location, achat ? Accès avec horaires d'ouvertures.

Ce projet peut être subventionné Région, Europe entre autres. Le rafraichissement du local est bien entendu nécessaire mais moins onéreux que le projet initial.

Bien entendu, il ne nous exonère pas de réfléchir au projet global du bâtiment et de la grange qui sera prochainement entièrement communale. Mais cela peut répondre à une demande dans un délai court/moyen terme pour un service à la population, le local étant situé près des écoles, il aurait une clientèle. Il faudra aussi acter quelle formule mettre en œuvre pour la gestion : location ou achat des casiers par la commune ou par les producteurs ?

Les membres de la commission vont lister les producteurs locaux qui pourraient être intéressés par cette offre. Concernant le distributeur de pains, la société le Distrib nous avait contacté sur le mandat précédent mais nous n'avions pas donné suite puisqu'il y avait une tournée du boulanger de Bonnencontre. Cette société sera contactée pour relancer le projet. Le boulanger de Losne est à ce jour le fournisseur sur le secteur. Il gère actuellement les distributeurs de Chaugey, Franxault et Bonnencontre installé dernièrement.

## **VI- QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES**

- À la suite de l'accord de toutes les subventions demandées pour la réalisation du city stade, l'entreprise Noiroot, choisie pour réaliser le terrassement est intervenu jeudi 14 septembre pour l'implantation. L'entreprise réalisera également le terrassement pour la création d'un terrain de boules. Travaux prévus sous 10 jours, suivis par la société AJ3M pour la réalisation du parc.

- Lors des travaux de rénovation du logement il avait été constaté que la toiture était en très mauvaise état. Des devis sont en cours auprès de plusieurs entreprises.
- La flamme olympique va passer à Saint Jean de Losne le 12 juillet 2024
- L'entreprise CCS doit intervenir dans les prochains jours pour réaliser le marquage routier. Un point sera fait ce jeudi matin.
- La commune d'Esbarres s'est dit intéressée pour être commune de départ ou d'arrivée d'une étape du tour de Côte d'Or 2024. En attente d'information.

Séance levée à 21h20